

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**PESSAC - CESTAS - Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny -
Aménagements sécuritaires du carrefour avec la rue du Blayais et du carrefour
avec l'avenue du Port aérien - Convention avec le Conseil Général de la Gironde
et la Ville de Cestas - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément au contrat de co développement conclu avec la ville de Pessac, la Communauté urbaine poursuit l'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (RD 1250). Il est ainsi envisagé de réaliser des aménagements sécuritaires sur le carrefour avec la rue du Blayais et sur le carrefour avec l'avenue du Port Aérien.

Cette voie départementale bordant les communes de Pessac et de Cestas, il est nécessaire d'établir au travers d'une convention, les modalités d'intervention et de financement des trois partenaires que sont la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde et la Ville de Cestas.

Les travaux communautaires et départementaux à réaliser hors agglomération le long de cette route départementale sur le territoire des Communes de Pessac et de Cestas, portent sur :

Pour le carrefour avec la rue du Blayais:

- ⇒ la mise en œuvre d'un îlot central formant chicane de part et d'autre du carrefour avec pour objectif un ralentissement et une mise en alerte des usagers de l'avenue, servant de refuge aux piétons traversant l'axe en relation avec les arrêts bus situés de part et d'autre,
- ⇒ l'aménagement de trottoirs dans les limites du projet,
- ⇒ l'équipement en abris bus,
- ⇒ la réfection de la couche de roulement.

Le coût des travaux, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, s'élève à 267 000 € HT et le plan de financement en est le suivant :

- Commune de Cestas: 12,5 % soit 33 300 € HT
- Communauté Urbaine de Bordeaux : 37,5 % soit 100 200 € HT

- Conseil Général de la Gironde : 50 % du montant HT des travaux soit 133 500 € HT (sous la forme d'un fonds de concours).

La Communauté Urbaine de Bordeaux prend partiellement à sa charge la participation financière de la ville de Cestas à hauteur de 12,5 % sur ce projet, de manière à permettre à celle-ci de financer intégralement les travaux et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ceux du carrefour avec l'avenue du Port aérien.

Pour le carrefour avec l'avenue du Port Aérien:

- ⇒ la mise en œuvre d'un îlot central formant chicane de part et d'autre du carrefour avec pour objectif un ralentissement et une mise en alerte des usagers de l'avenue, servant de refuge aux piétons traversant l'axe en relation avec les arrêts bus situés de part et d'autre,
- ⇒ l'aménagement de trottoirs dans les limites du projet,
- ⇒ l'équipement en abris bus.

Le coût des travaux, sous maîtrise d'ouvrage commune de Cestas, s'élève à 66 890 € HT et le plan de financement en est le suivant :

- La Commune de Cestas financera en totalité ces travaux.
- Le Conseil général versera un fonds de concours équivalent au coût de la réfection de la couche de roulement en béton bitumineux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention mise à la disposition des élus communautaires,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny étant une voie départementale (RD 1250), il est nécessaire d'établir pour chacun des sites traités une convention autorisant les travaux sur le domaine départementale et précisant les modalités d'intervention et de financement des trois partenaires que sont la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde et la Ville de Cestas.

DECIDE

Article 1 :

Le contenu de la convention, relative aux aménagements sécuritaires sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny au carrefour avec la rue du Blayais et au carrefour avec l'avenue du Port Aérien, notamment les modalités de financement est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Gironde et la Ville de Cestas, relative aux aménagements sécuritaires sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny au carrefour avec la rue du Blayais et au carrefour avec l'avenue du Port Aérien.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2010

M. ALAIN DAVID